

<http://clg-albert-camus-dreux.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article957>

Protocole sanitaire - Novembre 2020

- Coronavirus (Covid-19) -



Date de mise en ligne : samedi 31 octobre 2020

Copyright © - Tous droits réservés

La rentrée de lundi 2 novembre se fera finalement à l'heure habituelle !

Les dernières déclarations officielles annoncent que ce qui était prévu initialement est annulé en raison du contexte sanitaire et sécuritaire (plan vigipirate élevé au risque le plus grand : Urgence attentat). Un temps sera consacré à un hommage à Samuel paty.

Conformément aux annonces du président de la République, tous les élèves seront accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées. L'École est essentielle à leur réussite, à leur avenir et à leur épanouissement. C'est pour cela que le service public de l'enseignement doit continuer à fonctionner aussi normalement que possible.

La rentrée de lundi 2 novembre se fera donc normalement à 8h, sur la base des EDT des élèves.

Les équipes de l'établissement se sont réunis aujourd'hui, vendredi 30 octobre 2020, pour permettre la mise en place du protocole sanitaire, qui modifie légèrement l'organisation posée depuis la rentrée de septembre. La restauration scolaire est maintenue. Le port du masque « grand public » sera désormais obligatoire pour tous les élèves à l'école élémentaire, comme il l'était déjà au collège et au lycée. La ventilation des locaux sera renforcée et systématique, avec une aération complète au minimum toutes les 2 heures. Quant aux règles en matière de brassage des élèves, elles sont également renforcées dans la mesure du possible.

De plus, vous trouverez ci-joint le **justificatif de déplacement scolaire à compléter par vos soins** pour vous permettre de déposer et de venir chercher vos enfants au collège.

D'autres informations suivront pour préciser certaines adaptations en fonction du confinement lié au protocole sanitaire (séquence d'observation en entreprise 3ème, conseil d'administration, réunions parents-professeurs...).

Pour votre information, message officiel du 30 octobre 2020 :

Un protocole sanitaire renforcé, conçu dès le mois de juillet en anticipation d'une éventuelle dégradation de la situation sanitaire, a été finalisé aujourd'hui après consultation des organisations syndicales et des associations d'élus, ainsi qu'après des échanges avec l'ensemble des recteurs d'académie. Je vous prie de le trouver ci-dessous.

Comme l'ensemble de notre doctrine sanitaire, il est fondé sur les recommandations du Haut Conseil à la santé publique.

En septembre et octobre, le protocole nous a permis de limiter considérablement la contamination en milieu scolaire.

Le protocole doit nous permettre d'accueillir tous les élèves dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées, dans les conditions de sécurité plus strictes au vu du nouveau contexte :

- Le port du masque « grand public » est désormais obligatoire pour tous les élèves à l'école élémentaire, au collège et au lycée.

- La ventilation des locaux doit être systématique, au minimum toutes les deux heures. L'action combinée des gestes barrières (port du masque, lavage de mains, etc.) et de l'aération régulière réduit les risques de contamination.

- Les règles en matière de brassage sont renforcées : la limitation du brassage est désormais requise. Elle s'apprécie à l'échelle de la classe, du groupe de classes ou, à défaut, notamment au lycée, du niveau.

- Ce renforcement peut se traduire par des mesures plus strictes en matière d'accueil et de sortie des enfants, d'organisation des circulations et de restauration scolaire.

Dans l'hypothèse où des écoles ou établissements seraient confrontés à des fermetures partielles ou totales, le plan de continuité pédagogique s'applique. Il se traduit par la mise en place d'enseignements à distance, adossés aux services déployés par notre ministère.

(...)

R. Manceau

Chef d'établissement